



**ITUC INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION CSI CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE  
CSI CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL IGB INTERNATIONALER GEWERKSCHAFTSBUND**

Bd. du Roi Albert II, 5, Bte 1, B – 1210 Bruxelles Belgique  
Tel. +32 (0) 2224 0211 Fax +32 (0) 2201 5815 E-mail [info@ituc-csi.org](mailto:info@ituc-csi.org) <http://www.ituc-csi.org>

**SHARAN BURROW**  
PRESIDENT  
PRÉSIDENTE  
PRÁSDIDENTIN  
PRESIDENTA

**GUY RYDER**  
GENERAL SECRETARY  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
GENERALSEKRETÄR  
SECRETARIO GENERAL

A l'attention de  
Capitaine Moussa Dadis Camara  
Président du Conseil national pour la  
Démocratie et le Développement  
République de Guinée

*DGS/AM-AF*

Bruxelles, 20 février 2009

Capitaine,

*La Confédération syndicale internationale –CSI- regroupe 170 millions de travailleurs dans 157 pays et territoires, dont la CNTG, l'USTG, l'ONSLG et, comme organisation associée, l'UDTG.*

Nous avons suivi avec inquiétude les derniers développements faisant état du maintien persistant de la mesure de suspension des activités des organisations syndicales et des partis politiques. En matière de droits syndicaux, la Convention 87 de l'OIT, ratifiée par la Guinée, stipule expressément qu'il s'agit d'un droit fondamental des travailleurs auquel nul Etat ne peut renoncer.

Dans le même sens, la CSI tient à exprimer sa plus profonde préoccupation par rapport à une série de situations qui ont également été mises en avant le 7 février dernier dans la Déclaration commune de la société civile guinéenne, des partis politiques, de l'Inter centrale CNTG-USTG élargie à l'ONSLG et à l'UDTG et de la Confédération patronale des entreprises de Guinée. Ces positions vous ont d'ailleurs été réitérées en ce début de semaine dans les interventions tenues devant le Groupe international de Contact (GIC).

En sus d'une demande de levée officielle de la suspension des activités des syndicats et des partis politiques, ledit communiqué insiste sur :

1. un engagement formel et sans ambiguïté du CNDD pour que la période de transition n'excède pas 12 mois depuis le prise du pouvoir et l'ouverture immédiate des négociations avec toutes les parties signataires autour d'un chronogramme concret de transition ;
2. la constitution d'un organe de transition regroupant des représentants de toutes les forces vives de la Nation ;
3. le renforcement du processus électoral par la consolidation de la CENI ; la poursuite des opérations d'enrôlement et la mise à disposition immédiate de

ressources suffisantes afin de garantir le déroulement des élections dans le respect des échéances de la transition ;

4. la relance de la Commission d'enquête indépendante sur les massacres survenus lors des évènements de 2006 et 2007 ;
5. la poursuite des audits sans exclusive et dans le respect des droits et de la dignité des personnes ;
6. la garantie de la sécurité des personnes, des biens, des entreprises et des représentants diplomatiques par une lutte réelle et effective contre le banditisme, la drogue et les attaques à main armée à Conakry et à l'intérieur du pays; l'arrêt des interpellations abusives et extrajudiciaires ;
7. la suppression immédiate de tous les barrages routiers à l'intérieur du pays qui entravent la libre circulation des personnes et des biens.

Depuis le 7 février, aucune avancée dans le sens des revendications émanant de la société civile n'a été observée. La persistance de la suspension des droits syndicaux en est un des exemples les plus frappants.

Aussi, nous tenons à exprimer notre totale solidarité à l'égard des syndicats et du peuple guinéens. Nous insistons donc pour que les droits syndicaux soient restitués sans plus attendre et que le CNDD réponde aux demandes légitimes exprimées par la société civile guinéenne organisée. Ces revendications constituent des étapes essentielles pour cheminer sur la voie de la paix et de la démocratie en Guinée. A ce titre, des dates précises concertées de commun accord avec les syndicats et la société civile doivent être arrêtées pour garantir la mise en œuvre du chronogramme de retour à l'ordre constitutionnel, tel qu'évoqué en ce début de semaine avec le groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G).

Certain de votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président du CNDD, l'expression de nos salutations distinguées.

Secrétaire général